

ESPRIT D'ÉQUIPE. INDÉPENDANCE.  
AUDACE. PASSION. SERVICE CLIENT.



# CHARTRE ÉTHIQUE

du Groupe Nadia et de ses entreprises

# PRÉAMBULE

---

Cette charte éthique est un document officiel qui permet au groupe Nadia d'affirmer ses valeurs et ses bonnes pratiques et de fixer les règles de bonne conduite partagées par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Elle permet d'officialiser un certain nombre de codes et d'actions qui vont au-delà des obligations légales des entreprises.

A travers ce document, chaque filiale du Groupe engage ses collaborateurs, quelle que soit leur fonction, à respecter chaque principe, relatif à des préoccupations éthiques, mais aussi environnementales et sociales.

Cette charte destinée à être communiquée largement est un gage de responsabilité et de confiance aussi bien vis-à-vis des clients que des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires financiers.

De plus, ce document donne aux collaborateurs les outils pour faire face à certaines situations et agir en cohérence avec les principes et les valeurs du groupe Nadia. Il permet de répondre à la question « Dans cette situation, comment dois-je agir pour être en accord avec les règles et les valeurs portées par mon employeur ? ».

Cette charte s'inscrit dans le cadre du déploiement de la démarche RSE engagée par le groupe Nadia et notamment son ambition d'être une entreprise intègre et citoyenne. Aussi le groupe Nadia compte sur la démarche volontaire et positive de tous ses collaborateurs et partenaires pour appliquer les valeurs et principes qui y sont inscrits.

La présente charte éthique est en vigueur depuis le 15/07/2022.



## SOMMAIRE

- Les missions et les valeurs du groupe
- Le périmètre d'application
- Principes éthiques et déontologiques de l'entreprise



# LES MISSIONS ET VALEURS DU GROUPE

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

“ Fédérer et développer des savoir-faire industriels diversifiés en s'appuyant sur l'innovation au service de nos clients et dans le respect de notre environnement. ”

## NOS VALEURS

### Faire preuve d'audace

*Relever des défis, nous remettre en question et nous ouvrir à des idées nouvelles, voici ce qui constitue l'ADN du groupe. Nous avons le désir constant d'entreprendre, d'innover et d'investir.*

### Agir avec passion

*Notre groupe est né entre les mains de passionnés. Chacun de nous est animé par la passion des produits et par l'envie de progresser.*

### Cultiver notre esprit d'équipe

*Pour réussir au quotidien, nous misons sur le collectif et le développement des talents. Nous agissons avec simplicité et bienveillance afin de favoriser les échanges au sein du groupe.*

### Affirmer notre indépendance

*Forts de notre indépendance, nous prenons nos décisions librement et veillons à pérenniser le groupe par la performance opérationnelle de nos métiers.*

### Penser client

*Nos clients sont au cœur de nos organisations. Nous cherchons constamment à dépasser leurs attentes par la quête de l'excellence.*

## UNE POLITIQUE RSE AU COEUR DE L'ENTREPRISE

Ancré dans une culture de conception et de fabrication française, le Groupe Nadia s'engage dans une politique RSE auprès de ses parties prenantes avec pour objectif premier le respect de l'homme et de son environnement.

Nos engagements pour un avenir durable se déclinent en 4 axes :

- Proposer des produits durables ;
- Tendre vers des activités moins impactantes sur l'environnement ;
- Être un employeur responsable, en créant un environnement propice au bien-être et à la progression de chaque collaborateur ;
- Être une entreprise intègre et citoyenne.





# LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA CHARTE

Les principes énoncés dans cette charte s'appliquent :

- A l'ensemble des collaborateurs, des filiales et des établissements du Groupe Nadia :

Il est attendu de chaque Collaborateur du Groupe (permanent ou occasionnel), quel que soit son niveau hiérarchique et son métier, qu'il agisse en accord avec les principes d'éthique du Groupe, en toutes circonstances.

Un environnement de travail au climat sain est essentiel au bon fonctionnement du Groupe et à l'épanouissement des salariés. Respect, confiance et dialogue doivent guider les relations entre chacun.

- Aux parties prenantes du Groupe :

Le Groupe promeut et applique ces principes éthiques à ses relations avec l'ensemble des partenaires et personnes avec qui il est associé sur le marché, qu'ils soient clients, fournisseurs, investisseurs, commissaires aux comptes, consultants, prestataires, sous-traitants ou autres intermédiaires représentant l'une de ses entreprises, dans le cadre d'une relation contractuelle.

Il attache la plus haute importance à la satisfaction de ses clients à travers un dialogue ouvert et s'engage sur la qualité de ses produits et services et la transparence des procédures.

Il s'assure de l'intégrité de ses partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants, de la compatibilité de leurs préoccupations éthiques avec les siennes, et porte à leur connaissance la présente Charte.

- Vis-à-vis de la société dans son ensemble :

De manière globale, le Groupe veille à appliquer ses principes éthiques en toute circonstance, partout où il est engagé, dans le respect des droits de l'Homme, de l'environnement et de la diversité des cultures.

Cette charte est consultable à l'interne comme à l'externe.

Elle est accessible à tout moment sur l'intranet du Groupe et son contenu est communiqué à chaque collaborateur et partenaire.

Mentionnée sur les sites internet du Groupe et ceux de ses filiales, il est possible de se la procurer à la demande auprès de votre interlocuteur privilégié.

Cette Charte est amenée à se développer en fonction des évolutions législatives, réglementaires et des activités du Groupe.

## COMMENT S'UTILISE CETTE CHARTE ?

Par la diversité de ses activités, de ses implantations et de ses relations, le Groupe Nadia est confronté à de nombreuses lois et de réglementations dont le respect lui est fondamental.

Le Groupe, à travers cette charte, souhaite proposer une réflexion et des repères, et rappeler que les principes d'intégrité et d'équité doivent guider la prise de décision et la conduite de chacun, dans le respect des réglementations et de son entourage.

Néanmoins, la présente charte n'a pas pour vocation de rappeler ou de se substituer aux différents textes applicables (lois, procédures et instructions, statuts et règlements internes) qui régissent les affaires des différentes filiales du Groupe, de leurs collaborateurs et de leurs partenaires.

De même, elle ne peut s'appliquer de manière uniforme à toutes les situations auxquelles ces parties peuvent être confrontés dans le cadre de leurs activités.

## COMMENT DONNER L'EXEMPLE ?

Au-delà du comportement quotidien de chacun, qui se doit d'être exemplaire aussi bien vis-à-vis du Groupe que de son environnement, de petits gestes simples peuvent participer à témoigner de l'importance accordée à la démarche éthique du Groupe.

Par exemple :

- Savoir où se procurer un exemplaire de la Charte Ethique en cas de besoin ;
- Présenter la Charte Éthique à tous nouveaux collaborateurs et partenaires et en rappeler le contenu ponctuellement ;
- Encourager l'application des principes de la Charte Ethique et ne pas inciter autrui à y déroger
- Faire reposer sa prise de décision sur des questions fondamentales :
  - Est-ce légal ?
  - Est-ce conforme aux valeurs du Groupe, à ses principes éthiques et à sa politique RSE ?
  - Cette action (ou inaction) entrainera-t-elle une conséquence ?
  - Comment cette décision prise pourrait-elle être justifiée devant le Groupe ou à l'externe si besoin ?
- Réfléchir régulièrement aux dilemmes éthiques pouvant se poser dans votre activité.

## QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTION SUR CETTE CHARTE ?

Chaque collaborateur ou partenaire se questionnant, en toutes occasions, peut en faire part à sa hiérarchie, à son interlocuteur privilégié ou au département Juridique.

En cas d'action ou de comportement qui semblerait être en conflit avec notre Charte, nous invitons à le signaler dans un premier temps auprès de :

- La direction de la filiale du Groupe qui serait impactée, ou un représentant hiérarchique local,
- La direction des Ressources Humaines du Groupe Nadia, pour les préoccupations humaines,
- La direction générale du Groupe Nadia, pour les dysfonctionnements pouvant porter atteinte aux valeurs et à l'image du Groupe.

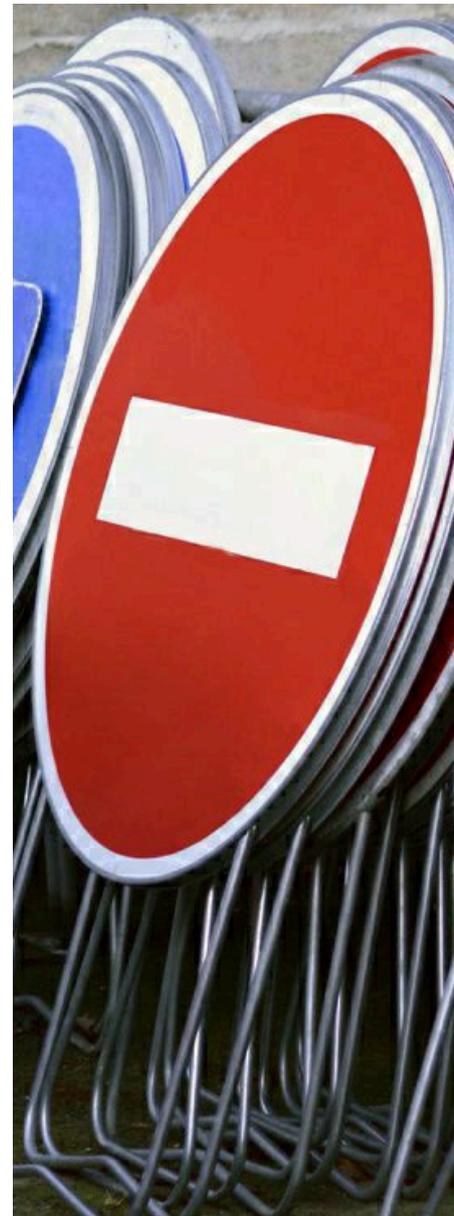
## SANCTIONS

Le non-respect des réglementations applicables ou de cette Charte Éthique, et de la politique RSE dont elle découle, est susceptible de provoquer de lourdes conséquences pour le Groupe (préjudices économiques, d'image ou de réputation) mais aussi, à titre individuel, pour tout collaborateur concerné.

Un manquement à ces principes peut conduire à :

- La mise en œuvre de sanctions disciplinaires (pouvant aller jusqu'au licenciement), civiles (dommages-intérêts, ...) et pénales (amendes, condamnations, ...) à l'encontre du collaborateur ou du partenaire à l'origine de ces agissements ;
- La rupture de toute relation d'affaires avec un partenaire dont les actions ne seraient pas en adéquation avec les valeurs et principes portés par le Groupe.

Il est à noter que toute personne de « bonne foi » ayant remonté une situation qui l'interpelle ne pourra subir de sanction. Par ailleurs, le Groupe condamnera fermement toutes formes de représailles à l'encontre de cette personne.



# PRINCIPES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES DU GROUPE

Ces principes représentent une obligation morale au service de l'humain et de l'égalité de traitement, et déterminent la façon d'agir du Groupe et de ses filiales, au sein de la communauté que forment l'ensemble des collaborateurs, mais aussi tous les partenaires externes et les clients.

## RESPECT DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque partie s'engage à :

- Veiller au respect des règles de santé-sécurité et optimiser de manière continue les conditions de travail.
  - Respecter l'outil de travail et tout moyen mis à disposition.
  - Respecter l'autre dans ses différences (opinions, expressions, convictions, orientations) et combattre toutes les formes de discrimination (verbales ou actes, ...) et de harcèlement (moral ou sexuel).
  - S'attacher à la bonne application de sa politique d'inclusion dans une dynamique d'enjeux sociaux, territoriaux et d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.
  - Entretenir un dialogue fondé sur l'écoute, la bienveillance, la tolérance, la cohésion d'équipe et la transparence et l'entraide.
  - Veiller à l'épanouissement professionnel de chacun par le développement des compétences et la valorisation du travail
  - Assurer à toute personne un traitement équitable et être impartial en toutes circonstances.
  - Protéger les informations et les données personnelles des salariés et de toute personne travaillant pour ou en relation avec le Groupe dans le respect du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) et de ses 7 principes généraux.
  - Garantir une protection juridique à tout collaborateur dans le cadre de sa fonction.
- 
- Veiller à la bonne application des règles environnementales en vigueur.
  - Prendre en compte les impacts de chacune des décisions d'entreprise sur le futur de la planète.

## RESPECT DES VALEURS

Chaque partie s'engage à :

- Être ambassadeur du projet et des valeurs de son entreprise au quotidien et au sein de sa sphère d'influence et veiller à l'image de l'entreprise diffusée à l'externe.
- S'impliquer dans la démarche d'amélioration continue de l'entreprise, en faisant remonter les attentes et retours d'expériences des parties prenantes internes et externes afin de répondre à l'évolution des besoins de chacun.
- Faire preuve de probité (comportement intègre, honnête, non corrompible) et protéger la confidentialité des informations non publiques, des échanges confidentiels sensibles ainsi que le contenu des contrats signés entre les entreprises et leurs partenaires.
- S'interdire d'utiliser les moyens et les ressources du Groupe à des fins illicites ou pouvant nuire aux intérêts des entreprises, des personnes et des partenaires.
- Proscrire l'enrichissement illégal d'autrui au détriment des entreprises et de leurs parties prenantes.
- Toujours agir dans les meilleurs intérêts de la société en évitant toute décision qui entraînerait un conflit d'intérêts (relationnel, financier, commercial et activité secondaire).



# CONDUITE DES AFFAIRES

Chaque partie s'engage à :

- Veiller à garantir une information juste et claire dans nos déclarations aux partenaires sur l'activité ou les produits et services proposés en ne tenant jamais de propos erronés ou trompeurs.
- Respecter les règles d'une concurrence franche et loyale en évitant tout dénigrement des produits et services concurrents et en utilisant honnêtement les informations à propos de l'entreprise concernée.
- Gérer ses activités, ses relations et les données échangées dans un principe de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité, équité et conformément à la législation en vigueur.
- S'interdire de bénéficier d'avantages personnels (toute forme de pot-de-vin et de corruption) dans le cadre d'une relation avec un partenaire externe.
- N'offrir ou ne recevoir aucun objet de valeur pouvant influencer l'entreprise ou un tiers dans sa décision. En général, sont considérés comme acceptables les cadeaux de valeur modeste (<100€ HT) non dissimulés, non sollicités, tant qu'ils ne sont pas donnés en vue d'orienter une conduite ou un jugement. Exemples « acceptés » : article publicitaire ou goodies, déjeuner d'affaires raisonnable occasionnel, denrées alimentaires en période festives pouvant être partagées. En cas d'achat pour un tiers, merci de privilégier des fournisseurs durables, responsables et locaux.
- « Refusés » (sauf cas particulier) : espèces ou quasi-espèces (y compris cartes, box ou bons d'achat), cadeaux d'une valeur excessive, ...
- Etre vigilant quant aux risques de fraude, blanchiment d'argent et corruption.
- Respecter les procédures en matière de dépense et de remboursement et ne pas falsifier ou détourner un justificatif dans le but de dissimuler un acte inapproprié.
- Signaler tout comportement d'un partenaire, d'un fournisseur ou d'un collaborateur en opposition avec nos valeurs, la politique RSE et la présente charte

Chacune des parties mentionnées précédemment s'engage à respecter les engagements listés précédemment et à promouvoir et appliquer la charte éthique au quotidien.



**Eric DE PONTBRIAND**  
*Président du Groupe Nadia*

**Pascal CHERBONNIER**  
*Directeur Général du Groupe Nadia*

**Reynald VANDENBUSSCHE**  
*Directeur Général du Groupe Nadia*

**Lydie PRUDHOMME**  
*Directrice des Ressources Humaines*

**Laurence BONNEAU**  
*Responsable HSE / RSE*

Filiale du Groupe  
(cachet et signature)





## POUR NOUS CONTACTER

51 bis avenue du Maréchal Leclerc  
49300 Cholet

Tél. 02 41 56 09 00

Le siège : [contact@groupe-nadia.com](mailto:contact@groupe-nadia.com)

Le service RSE : [rse-qse@groupe-nadia.com](mailto:rse-qse@groupe-nadia.com)



[WWW.GROUPE-NADIA.COM](http://WWW.GROUPE-NADIA.COM)